

Date de convocation : 02/12/2021

Date d'affichage : 02/12/2021

Nombre de Membres en exercice : 97

64 présents + 8 en Visioconférence

Votants : 72 + 10 pouvoirs : Madame Chantal COTTEREAU à Monsieur Laurent SERVAIS-PICORD, Madame Caroline DUPUY à Madame Blandine DAS, Madame Myriam DELAUNAY à Monsieur René HAVARD, Madame Isabelle BARTHELEMY à Monsieur Jean-Yves BILLORE-TENNAH, Madame Malvina NEVEU à Monsieur Guy AUGER, Monsieur Norbert LETELLIER à Monsieur René HAVARD, Monsieur Christophe LEROY à Monsieur Guy AUGER, Monsieur Sébastien BRUNNEVAL à Monsieur Alain DEPREAUX, Monsieur Vincent RENOUX à Monsieur Eric BERANGER, Monsieur Michel VANDERPLAETSEN à Monsieur Christian SURONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
JEUDI 09 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un le neuf décembre à 17h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Val-de-Scie, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

N°202112-40/ 8.8

NOM / PRENOM	P/E/ A/ Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/ A/ Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/A/ Pvr/S
ADAM Arnaud	V	DORE Sophie	P	LEROND Éric	P
AUGER Guy	P	DUBOIS Arnaud	A	LEROY Christophe	Pvr
AVENEL Josette	P	DUBOSC Emmanuel	V	LESUEUR Claudine	A
BARTHELEMY Isabelle	Pvr	DUBUS Fabrice	P	LETELLIER Norbert	Pvr
BEUCAMP Marie-France	P	DUCLOS Jean-François	P	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BERANGER Éric	P	DUPUIS Henri	P	MASSE Stéphane	P
BILLORE-TENNAH Jean-Yves	P	DUPUY Caroline	Pvr	MALVAULT Claudine	P
BLOC Jean-François	P	DURAME Sébastien	A	MAUSSION Joseph	P
BOUCHER Victor	P	FAICT Joël	V	MIMRAN Corinne	A
BOUDIN Françoise	A	FAUVEL Denis	P	MOREL Aline	P
BOUSSARD Loïc	S	FRANCOIS Charline	P	NEVEU Malvina	Pvr
BRUNNEVAL Sébastien	Pvr	GILLE Patrice	P	PADE Bernard	P
BUREAUX Olivier	P	GOSSE Philippe	P	PAILLARD Loïc	E
CAHARD Christelle	A	GRINDEL Stéphane	S	PAUMIER Gilles	P
CALAIS Thérèse	V	GRIZARD Vincent	P	PETIT Marc	P
CAPRON Pascal	P	HALBOURG Olivier	A	PIT Claude	P
CARPENTIER Pascal	P	HATCHUEL Albert	P	POTEL Paul	S
CHANDELIER David	P	HAVARD René	P	QUESNAY Denis	P
CLET Christian	P	HERICHER Franck	A	RAILLOT Marinette	P
COLE Sabrina	S	HOUSSAYE Monique	P	RATIEVILLE Alain	P
COLOMBEL Christophe	V	JOBIT Frédéric	P	RENOUX Vincent	Pvr
CORNIERE Jean-Luc	P	LAGNEL Jacques	P	ROCQUIGNY Anne	A
COTTEREAU Chantal	Pvr	LAPLACE Dominique	P	ROGER François	S
CRESENT Christine	A	LASNON Sylvain	P	ROLLAND Hervé	P
DALLE Jean-Christophe	S	LE VERDIER Guy	E	SERVAIS PICORD Laurent	P
DAS Blandine	P	LEBLANC Isabelle	P	SURONNE Christian	P
DECLERCQ Antoine	V	LEBRET Jean-Claude	A	TABESSE Jean-Marie	P
DEHAIS Nicole	V	LECONTE Olivier	P	VALLEE Pascal	P
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	VANDERPLAETSEN Michel	Pvr
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	P	VEGAS Robert	P
DELAUNAY Myriam	Pvr	LEFORESTIER Nicolas	P	VICENTINI Agnès	P
DEPREAUX Alain	P	LEFORESTIER Edouard	A		
DIOLOGNE Sandrine	A	LEMOINE Séverine	V		

Accusé de réception en date du 09/12/2021

076-200068534-20211209-202112-40-DE

Accusé certifié exécutoire

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant - V : visioconférence)

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 15/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Suite à la loi d'orientation des mobilités, la Communauté de Communes Terroir de Caux s'est saisie de la compétence pour organiser les mobilités au niveau local par délibération du 18 mars 2021. Elle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de Terroir de Caux. En effet, l'organisation des mobilités au niveau local est un **levier** pour répondre à des enjeux sociaux, environnementaux, notamment en offrant des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Les transports représentent le deuxième secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre sur notre territoire. Pour réduire les émissions de carbone, la Communauté de Communes Terroir de Caux s'est engagé dans un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du PETR Pays Dieppois validé en 2020. L'un des axes majeurs du plan d'action concerne la mobilité qui se veut propre, douce et partagée.

De plus, la Communauté de Communes a lancé en mai 2021 une enquête à destination des habitants du territoire et des personnes travaillant sur Terroir de Caux pour identifier les habitudes de déplacements. Elle a révélé de fortes attentes en termes de mobilité sur le territoire de la part des usagers notamment pour le développement des modes doux comme la marche ou le vélo. Elle a permis de mettre en évidence les dynamiques d'éloignement qui caractérisent les territoires ruraux et peu denses et la nécessité des politiques de mobilité de répondre aux réels besoins des habitants.

A cela s'ajoute de réels enjeux sur le plan économique et social, tant du côté des salariés afin d'optimiser leurs déplacements, que des demandeurs d'emplois ou personnes isolées ne bénéficiant d'aucun moyen de transport. A ce titre, notre collectivité, en tant que manager de la mobilité, se doit de repenser et d'organiser l'offre, ce qui passe par la mise en place d'un outil souple et stratégique matérialisé par le plan de mobilité simplifié. Il vise à innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques (urbanisme, environnement, santé, tourisme, politique sociale...). Au regard de la complexité de la mise en œuvre du document et du périmètre d'intervention de l'étude, il apparaît nécessaire de recruter un bureau d'études pour le Plan de Mobilité Simplifié, le coût étant estimé entre 100 000€ et 130 000€. Enfin, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Communauté de communes Terroir de Caux est dans l'obligation de constituer un Comité des partenaires de la Mobilité. Nous allons solliciter une aide régionale, la subvention attendue pour le plan de mobilité est de 39 000€. De plus, nous pouvons prétendre une subvention LEADER pour un maximum de 40 000€.

Compte tenu des nombreux enjeux en matière de mobilité, des attentes des élus et des habitants du territoire et de la nécessité de mener une politique de mobilité cohérente à l'échelle de la Communauté de communes et des autres EPCI voisines, sur proposition de la commission Environnement, le Conseil Communautaire après avoir délibéré et à la majorité (10 abstentions, 6 contres) :

- **CONSTITUE** un Comité des Partenaires de la Mobilité
- **DEMANDE** au Président de réengager des discussions au PETR afin d'avoir une éventuelle démarche commune
- **REALISE**, en cas de désaccord avec le PETR, un Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle de la Communauté de Communes Terroir de Caux afin mettre en place une réelle stratégie de mobilité sur le territoire.
- **RECRUTE** un bureau d'étude qui sera en lien avec la chargée de mission Développement Durable pour élaborer le Plan de Mobilité Simplifié

Le Président
Olivier BUREAUX

